

CPER AQUITAINE 2015-2020 – Volet Enseignement Supérieur, recherche et innovation-Opérations sous maîtrise d’ouvrage de collectivités territoriales

Opération Campus : Entrée de Bordeaux Métropole au capital de la SAS Société de Réalisation Immobilière et d’Aménagement de l’Université de Bordeaux

Séance plénière des 22 et 23 juin 2017

Le CESER prend acte :

- d'une part des concrétisations de 3 opérations d'enseignement supérieur proposées confirmant les engagements antérieurs
- et d'autre part de l'entrée de la Métropole au capital de la Société de réalisations immobilières et d'aménagement du plan Campus de l'Université de Bordeaux.

CPER AQUITAINE 2015-2020 : une poursuite de la mise en œuvre

Le CESER prend acte de la mise en œuvre d'opérations d'enseignement supérieur concernant trois sites localisés sur le territoire de l'ex-Aquitaine, et prévus par le Contrat de plan Etat-Région de l'Aquitaine antérieur à la fusion des régions. Elle se concrétise à travers les conventions d'application proposées, sans incidence financière. Ces opérations concernent :

- la réhabilitation/restructuration du Campus Périgord à Périgueux, sous maîtrise d'ouvrage du Département de la Dordogne,
- la création d'une halle technologique très haut débit de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour à Mont-de-Marsan, sous maîtrise d'ouvrage du Département des Landes,
- la réalisation du projet ISALAB, permettant de structurer et animer le projet « Cœur de campus », porté par l'agglomération Pays Basque pour en faire un pôle d'excellence en matière de construction et d'aménagement durables.

OPERATION CAMPUS : Bordeaux Métropole nouvel actionnaire de la société de gestion

Créée dans le cadre de la mise en œuvre du plan Campus au profit des universités de l'agglomération de Bordeaux, la S.A S Société de réalisations immobilières et d'aménagement de l'Université de Bordeaux, associant les Universités et les acteurs publics a pour objectif la modernisation et l'extension des infrastructures universitaires, en concertation entre les différents financeurs.

Le CESER considère que l'entrée de Bordeaux Métropole dans cette société, permise par la nouvelle structuration de cette collectivité, est légitime et nécessaire. Elle permettra son appui à la concrétisation des projets, confirmant son implication et sa stratégie pour l'enseignement supérieur et la recherche. Le CESER prend acte de l'accord financier trouvé entre les partenaires, sans augmentation du capital de la société.



Proposition de la commission 5 « Économie »
Président : Patrick de STAMPA ; Rapporteur : Daniel MARTEAU



Vote sur les avis du CESER
« CPER Aquitaine 2015-2020 – Volet Enseignement Supérieur, recherche et innovation - Opérations sous maîtrise d'ouvrage de collectivités territoriales » et « Opération Campus : Entrée de Bordeaux Métropole au capital de la SAS Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux »

178 votants

Adoptés à l'unanimité

Jean-Pierre LIMOUSIN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine